

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

### 1 Identification

#### 1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

TOC Standard 100ppm

Identifiant FDS

OC2100SS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road  
Hanover PA 17331  
Etats-Unis

Téléphone: (866) 632-1291  
e-mail: [info@aquaphoenixsci.com](mailto:info@aquaphoenixsci.com)  
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

### 2 Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

| Classe de danger                                        | Catégorie | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
|---------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|-------------------|
| substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux | 1         | Met. Corr. 1                  | H290              |
| corrosion cutanée/irritation cutanée                    | 3         | Skin Irrit. 3                 | H316              |

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement      attention

- Pictogrammes

GHS05



- Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H316

Provoque une légère irritation cutanée.

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

- Conseils de prudence
  - P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
  - P332+P317 En cas d'irritation cutanée: Demander une aide médicale.
  - P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
  - P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

## 3 Composition/ information sur les ingrédients

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

Description du mélange

| Nom de la substance      | Identificateur      | %M      | Classification selon SGH                                                                | Pictogrammes                                                                          |
|--------------------------|---------------------|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Water                    | No CAS<br>7732-18-5 | 99.64   |                                                                                         |                                                                                       |
| Phosphoric Acid          | No CAS<br>7664-38-2 | 0.34    | Met. Corr. 1 / H290<br>Acute Tox. 4 / H302<br>Skin Corr. 1B / H314<br>Eye Dam. 1 / H318 |  |
| Potassium Acid Phthalate | No CAS<br>877-24-7  | 0.02125 | Acute Tox. 5 / H303                                                                     |                                                                                       |

### Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

## 4 Premiers soins

### 4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

### 7 Manutention et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Gérer les risques associés

- Environnements corrosifs

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

##### Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

### 8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

| Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) |                    |           |                |           |             |            |              |          |            |         |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|----------------|-----------|-------------|------------|--------------|----------|------------|---------|-----------------|
| Pays                                                                                       | Nom de l'agent     | No CAS    | Identificateur | VME [ppm] | VME [mg/m³] | VLCT [ppm] | VLCT [mg/m³] | VP [ppm] | VP [mg/m³] | Mention | Source          |
| CA                                                                                         | acide phosphorique | 7664-38-2 | OEL (AB)       |           | 1           |            | 3            |          |            |         | OHS Code        |
| CA                                                                                         | acide phosphorique | 7664-38-2 | OEL (BC)       |           | 1           |            | 3            |          |            |         | "BC Regulation" |
| CA                                                                                         | acide phosphorique | 7664-38-2 | OEL (ON-MoL)   |           | 1           |            | 3            |          |            |         | MoL             |
| CA                                                                                         | acide phosphorique | 7664-38-2 | PEV/VE A       |           | 1           |            | 3            |          |            |         | Regulation OHS  |

##### Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Description du produit:** Voir le site Web ou le catalogue pour plus de détails.

|                                                                             |                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| État physique                                                               | liquide                                                               |
| Couleur                                                                     | incolore                                                              |
| Odeur                                                                       | caractéristique                                                       |
| Point de fusion/point de congélation                                        | >0 °C                                                                 |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | >100 °C                                                               |
| Taux d'évaporation                                                          | non déterminé                                                         |
| Inflammabilité                                                              | cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion                                | non déterminé                                                         |
| Point d'éclair                                                              | non déterminé                                                         |
| Température d'auto-inflammabilité                                           | non déterminé                                                         |
| Température de décomposition                                                | non pertinent                                                         |
| (valeur de) pH                                                              | non déterminé                                                         |
| Viscosité cinématique                                                       | non déterminé                                                         |
| Solubilité(s)                                                               | non déterminé                                                         |

Coefficient de partage

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

|                                                   |                                                              |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | cette information n'est pas disponible                       |
| Pression de vapeur                                | <23.76 mmHg                                                  |
| Densité et/ou densité relative                    |                                                              |
| Densité                                           | non déterminé                                                |
| Densité de vapeur relative                        | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| Caractéristiques des particules                   | non pertinent (liquide)                                      |

## 10 Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 Matières incompatibles

Combustibles

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## 11 Données toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Classification selon SGH

##### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

### Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

| Nom de la substance      | No CAS    | Voie d'exposition | ETA          |
|--------------------------|-----------|-------------------|--------------|
| Phosphoric Acid          | 7664-38-2 | oral              | 500 mg/kg    |
| Potassium Acid Phthalate | 877-24-7  | oral              | >3,200 mg/kg |

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une légère irritation cutanée.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## 12 Données écologiques

### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

### 13 Données sur l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

### 14 Informations relatives au transport

- |                                                          |                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>        | aucune                                                                                                |
| <b>14.4 Groupe d'emballage</b>                           | pas attribué                                                                                          |
| <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>                 | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
- 14.6 Autres informations pertinentes**  
Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de AquaPhoenix, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par AquaPhoenix en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. AquaPhoenix peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Non soumis aux règlements sur le transport: RTMD de l'ONU

##### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

##### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

### 15 Informations sur la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Réglementations nationales (États-Unis)**
- Toxic Substance Control Act (TSCA)**                      tous les composants sont énumérés (ACTIVE) ou exemptés de la liste
- Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III )**
- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)  
aucun des composants n'est énuméré
  - Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)  
aucun des composants n'est énuméré

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

### Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

| Nom de la substance | No CAS    | Remarques | Statutory code | Final RQ pounds (Kg) |
|---------------------|-----------|-----------|----------------|----------------------|
| Phosphoric Acid     | 7664-38-2 |           | 1              | 5000 (2270)          |

#### Légende

1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act

### Clean Air Act

aucun des composants n'est énuméré

### Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

| Nom de la substance | No CAS    | Remarques | Classifications |
|---------------------|-----------|-----------|-----------------|
| Phosphoric Acid     | 7664-38-2 |           | CO              |

#### Légende

CO Corrosif

### California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

aucun des composants n'est énuméré

### Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

#### NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

| Catégorie           | Évaluation | Description                                                                                                                                                |
|---------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Chronic             | /          | none                                                                                                                                                       |
| Health              | 0          | no significant risk to health                                                                                                                              |
| Flammability        | 1          | material that must be preheated before ignition can occur                                                                                                  |
| Physical hazard     | 0          | material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive |
| Personal protection | -          |                                                                                                                                                            |

#### NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

| Catégorie      | Degré de danger | Description                                                                                                   |
|----------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Flammability   | 1               | material that must be preheated before ignition can occur                                                     |
| Health         | 0               | material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material |
| Instability    | 0               | material that is normally stable, even under fire conditions                                                  |
| Special hazard |                 |                                                                                                               |

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

### Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

### Inventaires nationaux

| Pays | Inventaire | Status                                     |
|------|------------|--------------------------------------------|
| AU   | AIIC       | tous les composants sont énumérés          |
| CA   | DSL        | tous les composants sont énumérés          |
| CN   | IECSC      | tous les composants sont énumérés          |
| EU   | ECSI       | tous les composants sont énumérés          |
| EU   | REACH Reg. | tous les composants sont énumérés          |
| JP   | CSCL-ENCS  | tous les composants sont énumérés          |
| JP   | ISHA-ENCS  | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| KR   | KECI       | tous les composants sont énumérés          |
| MX   | INSQ       | tous les composants sont énumérés          |
| NZ   | NZIoC      | tous les composants sont énumérés          |
| PH   | PICCS      | tous les composants sont énumérés          |
| TR   | CICR       | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| TW   | TCSI       | tous les composants sont énumérés          |
| US   | TSCA       | tous les composants sont énumérés (ACTIVE) |

#### Légende

|            |                                                                         |
|------------|-------------------------------------------------------------------------|
| AIIC       | Australian Inventory of Industrial Chemicals                            |
| CICR       | Chemical Inventory and Control Regulation                               |
| CSCL-ENCS  | List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)                |
| DSL        | Liste intérieure des substances (LIS)                                   |
| ECSI       | CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)                       |
| IECSC      | Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China |
| INSQ       | National Inventory of Chemical Substances                               |
| ISHA-ENCS  | Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)           |
| KECI       | Korea Existing Chemicals Inventory                                      |
| NZIoC      | New Zealand Inventory of Chemicals                                      |
| PICCS      | Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)       |
| REACH Reg. | substances enregistrées REACH                                           |
| TCSI       | Taiwan Chemical Substance Inventory                                     |
| TSCA       | Toxic Substance Control Act                                             |

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

### 16 Autres informations

#### Abréviations et acronymes

| Abr.            | Description des abréviations utilisées                                                                                                                        |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| "BC Regulation" | OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)                                                                                                               |
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                                                                                                                                |
| CAS             | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique) |
| DGR             | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                       |
| ED              | Perturbateur endocrinien                                                                                                                                      |
| EINECS          | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                          |
| ELINCS          | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                           |
| ETA             | Estimation de la Toxicité Aiguë                                                                                                                               |
| Eye Dam.        | Causant des lésions oculaires graves                                                                                                                          |
| Eye Irrit.      | Irritant oculaire                                                                                                                                             |
| IATA            | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                |
| IATA/DGR        | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)           |
| IMDG            | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                        |
| Met. Corr.      | Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux                                                                                                       |
| MoL             | Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833                                                  |
| NLP             | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)                                                                                                 |
| NPCA-HMIS® III  | National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition                                                 |
| OACI            | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                              |
| OHS Code        | Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)                                                           |
| PBT             | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                         |
| ppm             | Parties par million                                                                                                                                           |
| Regulation OHS  | Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)                                         |
| RTECS           | Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)                                              |
| RTMD de l'ONU   | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses                                                                                           |
| SGH             | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                     |
| Skin Corr.      | Corrosif pour la peau                                                                                                                                         |
| Skin Irrit.     | Irritant pour la peau                                                                                                                                         |
| VLCT            | Valeur limite court terme                                                                                                                                     |
| VME             | Valeur limite de moyenne d'exposition                                                                                                                         |
| VP              | Valeur plafond                                                                                                                                                |

# Fiche de Données de Sécurité

## OC2100SS

Numéro de la version: 1.3

Date d'établissement: 2026-01-07

| Abr. | Description des abréviations utilisées                                            |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| vPvB | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable) |

### Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte                                                                 |
|------|-----------------------------------------------------------------------|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux.                                   |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                             |
| H303 | Peut être nocif en cas d'ingestion.                                   |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H316 | Provoque une légère irritation cutanée.                               |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                  |

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.